

vons est celle-ci. On vient de déclarer qu'il n'est pas opportun de soumettre les opérations des sociétés provinciales au contrôle du gouvernement, et l'on demande à ce même gouvernement, un traitement plus favorable que pour les autres sociétés, dont quelques-unes ont sollicité le contrôle, soit du gouvernement fédéral, soit du gouvernement d'Ontario.

Nous croyons que cette seconde résolution est prématurée. Que les sociétés se soumettent à l'inspection, qu'elles fassent un rapport annuel détaillé de leurs opérations, et elles seront bienvenues à demander que l'on place certaines restrictions sur les opérations des sociétés qui ne donneront pas au public les mêmes garanties. Pour le moment, nous ne voyons pas bien à quel titre elles demanderaient un traitement de faveur.

LA BANQUE DU PEUPLE.

Malgré tout l'émoi causé par la démission de M. Bousquet, dont le nom était identifié avec celui de la Banque du Peuple, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rassurer nos lecteurs sur le compte de la banque qui est parfaitement soluble et en état de continuer l'aide libérale qu'elle donnait à notre commerce.

Naturellement, on a profité de cette occasion pour faire courir toutes sortes de bruits, tous plus ou moins dommageables, sur le compte de la banque. Ce sont des manœuvres de bourse qui ne devraient avoir d'influence nulle part, mais dont l'effet, dans tous les cas, ne devrait pas dépasser l'enceinte où se démènent messieurs les courtiers.

La banque a un capital de \$1,200,000 et un fonds de réserve de \$600,000, plus un fonds contingent qui au 31 mars dernier, était de \$42,000. Le capital et le fonds de réserve sont intacts; nous en recevons l'assurance des plus hautes autorités financières et, qui plus est, en prévision du cas où les rumeurs semées partout auraient pour effet de créer une panique parmi les déposants et les porteurs de billets de la banque, la banque de Montréal a fait savoir à la banque du Peuple qu'elle mettrait à sa disposition, si besoin était, les fonds nécessaires pour faire face à cette panique.

Il y a, cependant, une leçon à tirer de ce qui se passe en ce moment; ou plutôt, il y a deux leçons, que nous tenons à enregistrer. C'est que, d'abord, il n'est pas bon pour un

banquier, pour quelqu'un qui dispose des fonds d'une grande institution financière, de prêter le prestige de son nom à des entreprises étrangères, quand même ce serait dans le seul but d'assurer à la banque la clientèle de ces entreprises. Le public, mis en éveil par des insinuations plus ou moins intéressées, s' imagine facilement que M. le gérant de la banque doit se montrer accommodant à l'égard des demandes de fonds de ses co-directeurs dans ces entreprises. De là à soupçonner des complaisances de nature à compromettre même la stabilité de la banque, il n'y a qu'un pas. Ce pas a été franchi, dans le cas qui nous occupe et l'on a fait courir le bruit, dont la moindre réflexion fait reconnaître l'absurdité, que M. Bousquet avait avancé un demi-million des fonds de la banque à une compagnie de tramway où il passe pour avoir de très gros intérêts.

La seconde leçon, c'est que les institutions financières qui ont la bonne fortune de mettre la main sur un gérant doué de talents supérieurs, comme M. Bousquet, et de l'attacher à leur service, lui doivent une compensation proportionnelle à ses talents; et que, si elles négligent de le faire, elles s'exposent à ce que cet officier cherche à se faire, en dehors de la banque, le supplément d'appointments auquel il a droit. C'est toujours une mauvaise politique que de payer un employé moins cher que ne valent ses services; c'est ce que comprennent bien les banques anglaises dont les gérants touchent des appointements de \$25,000 à \$50,000. Mais c'est la leçon que d'autres banques pourraient apprendre, avec avantage pour elles, du cas de M. Bousquet.

P. S.—Hier, mercredi, les banques qui font partie de la Chambre de Compensation, ont autorisé la chambre à émettre des certificats, jusqu'au montant de \$1,200,000, si c'est nécessaire, pour permettre à la Banque du Peuple de solder ses débits journaliers vis-à-vis des autres banques. Cette mesure, à laquelle la Chambre de Compensation de New-York et de Boston ont eu recours à différentes reprises, va mettre la Banque du Peuple en mesure de faire face à toute éventualité.

Cette décision a été prise, naturellement, après examen du portefeuille de la banque et elle est une nouvelle preuve de la solidité de la situation qu'elle occupe.

Malheureusement, la foule des petits déposants est excessivement impressionnable et n'est guère sus-

ceptible de raisonner dans des cas de ce genre. Une panique s'est déclarée, hier soir, parmi les déposants de la succursale de la rue Ste-Catherine, et va probablement continuer aujourd'hui. Mais la banque a dû prendre ses mesures pour y faire face et nous ne prévoyons pas de nouvelles complications.

PROJETS DE REGLEMENTATION DE LA PRODUCTION DU CHARBON

(Suite.)

Cette proposition en soi n'était pas révolutionnaire; elle était ainsi conçue: "Le Congrès, considérant que la surproduction est la cause première de la misérable condition des ouvriers mineurs, qu'elle est contraire à leurs intérêts aussi bien qu'à ceux de leurs patrons; la motion était présentée en termes modérés. Elle a été rejetée, et il y avait bien des raisons pour qu'elle le fût.

On abuse un peu des ententes internationales, d'autant que ce sont des ententes fort restreintes et qui ne concernent qu'une partie du territoire du monde.

Le projet a été combattu par les arguments les plus topiques: un délégué allemand a fait voir qu'il ne s'agissait là que du renchérissement artificiel d'un produit, que si tous les autres producteurs, par des organisations de même nature, allaient aussi renchérir leurs produits, ce à quoi ils auraient autant droit que les mineurs; on se trouverait en présence d'un renchérissement général qui ne pourrait, en aucune façon, fût-il accompagné d'une élévation des salaires nominaux, être favorable à l'ouvrier. Le principal délégué anglais, M. Burt, a expliqué que même les essais locaux de régularisation des prix et de la production ont toujours piteusement échoué. Un délégué écossais a lancé dans le débat une note d'une singulière justesse, celle que nous plaçons en tête de cet article, et a déclaré que la concurrence des pays neufs pourrait bien compromettre absolument l'industrie européenne, au moment où M. Lévy rêve pour les ouvriers une augmentation de 50 p. c. Tous ces arguments ont fait rejeter, ou ce qui revient au même, ajourner la motion.

Y a-t-il vraiment, comme on le prétend, surproduction du charbon? Il y a cinq ans, tout le monde se plaignait de la disette du charbon. Nous croyons, quant à nous, simplement—et nous l'avons écrit plusieurs fois dans ce journal—que